Plan Local d'Urbanisme de la commune de Florac Partie sud

Habitat et Développement
10 boulevard Lucien Arnaudi
48000 Mende
Tel. 04.66.31.13.33

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE FLORAC

PLU modifié par les procédures suivantes :

- Modification simplifiée pour la suppression de l'ER n° 2: délibération d'approbation n°2009-11 du 29/01/2009.
- Modification simplifiée pour la suppression de l'ER n° 20: délibération d'approbation n°2012-259 du 29/11/2012
- Modification simplifiée pour la suppression de l'ER n° 3: délibération d'approbation n°2012-257 du 29/11/2012
- Modification simplifiée pour la suppression de l'ER n°4: délibération d'approbation n°2012-258 du 29/11/2012
- Révision simplifiée sur le secteur de Croupillac: délibération d'approbation n°2012-292 du 20/12/2012
- Modification du règlement de la zone Uxb (Grimp) : délibération d'approbation n° 2012-295 du 20/12/2012
- Modification pour la fusion des ER n° 5 et 6 : délibération d'approbation n°2012-294 du 20/12/2012
- Modification pour la requalification d'une zone N en Nla : délibération d'approbation n°2012-293 du 20/12/2012
- Modification simplifiée pour la suppression des notions de surface hors œuvre nette et remplacement par la notion de surface de plancher : délibération d'approbation n° 2012-291 du 20/12/2012
- Modification pour la régularisation de l'ER n°17: délibération d'approbation n°2014-185 du 12/06/2014
- Modification pour la prise en compte de l'existence d'une carrière dans le règlement de la zone N : délibération d'approbation n°2014-186 du 12/06/2014
- Modification simplifiée pour la régularisation des campings : délibération d'approbation n°2015-35 du 12/03/2015

ZONAGE : SUD DE LA COMMUNE

Signature:

N

Valbelle
0D
Vista de Grimoald
Borie
Belrepaire
La Bastide
Le Grange
Sabatou
Bramefort
Volpilloux
La Rouvière
0C
Les Fontanilles
Oases de Croupillac
Croupillac
Gourdouna
Tardoninenche
Les Praderies

Périmètre de protection modifié d'un monument historique
Protection article L 123-1-5-7
Espace boisé classé
Emplacement réservé
Bâti
Section cadastrale

Plan de prévention des risques d'inondation

- Faible
- Fort
- Modéré
- Très fort

Zonage du PLU:

- A
- Au
- Au*
- Aux
- N
- Nh
- Nj
- Nla
- Nlb
- Nlc
- Nld
- Ns
- Ua
- Ub
- Uc
- Ud
- Uda
- Uxa
- Uxb

100 0 100 200 300
Meters

Scale: 1 cm = 50 m